Accusé de réception en préfecture 012-200055424-20221109-20221 EXTRAIDEU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA Reçu le 10/11/2022 COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 9 NOVEMBRE 2022 - Délibération n°148

L'an deux mil vingt deux et le neuf novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	24

Date de la convocation	
09/11/2022	
Date d'affichage de la convocation	

Secrétaire de séance : Caroline JARROUSSE

<u>Présents</u>: GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - RAGOT Annie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - MARTY Nathalie - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle- BRUNET Mélanie (arrivée à 18h10)

Absents: ALMIRE Yvan (pouvoir à Isabelle TAJAN)- ANGLADE Clémence (pouvoir à Régine ROZIERE) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) – FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy (Pouvoir à Jérôme de LESCURE)- MURET Yvain -

<u>Objet</u>: Expérimentation de mobilités alternatives à l'autosolisme dans les Grands Causse : signature d'une convention de financement de l'ANCT (Agence Nationale de la cohésion des Territoires) pour la mise en place d'un service de location longue durée de VAE dans le cadre de l'AMI avenir Montagnes Mobilités

Contexte et motif de l'action

Le territoire classé Parc naturel régional des Grands Causses est engagé dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables.

Au-delà de la volonté politique affichée, ces objectifs sont inscrits dans tous les documents stratégiques et opposables validés par les différentes collectivités du territoire. En ce sens, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, les PLUi à l'échelle des intercommunalités, appliquent cette stratégie.

Sur le territoire du PNR GC les transports représentent 39% des consommations énergétiques totales, principalement dû à une forte utilisation de la voiture individuelle.

La mobilité constitue donc un enjeu environnemental (réduction des consommations), économique (lutte contre la précarité des ménages) et social (égalité d'accès aux services) majeur. La stratégie du périmètre classé Parc naturel régional a pour objectif de mettre en place une mobilité durable sur le territoire selon 3 axes :

- Améliorer le cadencement du transport en commun sur l'axe Millau-Saint-Affrique
- Développer des stations d'échanges multimodales pour permettre le rabattement/diffusion vers/depuis cet axe
- Mettre en place des services de mobilité innovant

A ce titre, avec l'accord des AOM du territoire que sont la Région Occitanie et la Communauté de Communes de Millau, la candidature portée par le SM du PNR des Grands Causses a récemment été lauréate de l'AMI Avenir Montagne Mobilité de l'ANCT (financement de 186 377 € sur un montant global de 422 923 €) sur 4 actions :

- action 1 : la création et l'expérimentation d'un service de location longue durée de VAE sur les 3 principales zones urbaines du périmètre PNR : Millau, Saint Affrique et Séverac d'Aveyron –

•	Recettes HT
ANCT – AMI Avenir Montagnes Mobilités (50 %)	87 719.20€
Région Occitanie (30 % sur l'investissement-demande en instruction)	35 700,00 €
Parc naturel régional des Grands Causses	54 694.80 €
CC Millau Grands Causses	11 250,00 €
Commune Saint Affrique	1 850,00 €
Commune Séverac d'Aveyron	1 850,00 €
TOTAL	193 064,00 €

L'ANCT contribue financièrement à hauteur d'un taux de 50 % des dépenses éligibles réellement engagées soit :

• Pour la commune de Séverac d'Aveyron : mille huit cent soixante-quinze euros (1 875€) pour la maintenance des vélos électriques, l'assurance et l'abonnement au logiciel de suivi

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante à 20 voix pour et deux abstentions :

- Valide ce projet de financement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le Maire, Edmand GROS